

L'expulsion du groupe ACCOR de l'HOTEL SARAOKAWA



Vue d'une partie de l'hôtel

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ? P.6

Première Revue Annuelle des Réformes des États membres de l'UEMOA
LE PREMIER MINISTRE AHOOMEY-ZUNU CLÔT LES TRAVAUX P.2



Ahoomey-Zunu

N° 401 du 16 juillet 2014 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

EVALA ÉDITION 2014 BAT SON PLEIN P.3

Présidentielle de 2015 et l'organisation au sein de l'opposition



Me Apévon, CAR (Coalition Arc-en-ciel)

Jean-Pierre FABRE, ANC(CST)

Les confidences d'un responsable de l'opposition :

«Fabre est prêt à tout faire pour que cela capote. Il ne va jamais comprendre qu'il n'est pas l'homme idéal pour une candidature unique de l'opposition. Et ainsi, nous allons une fois encore échouer»

LE CST ET LA COALITION À COUTEAUX TIRÉS P.3

Lutte contre le trafic de drogue
LE CRI DE CŒUR DU PRÉSIDENT TOGOLAIS FAURE GNASSINGBÉ
« De même que la drogue détruit les individus et les familles, elle détruit in fine le tissu social de nos pays » P.6 & 7

Affaire de faux documents d'autorisation d'importation de bois au Ministère de l'Environnement
APRÈS L'INTERPELLATION DU SIEUR NABIÉMA, LA JUSTICE ATTENDUE AU TOURNANT
LE MINISTÈRE FAIT DES CLARIFICATIONS ET CONFIRME LES FAITS P.4



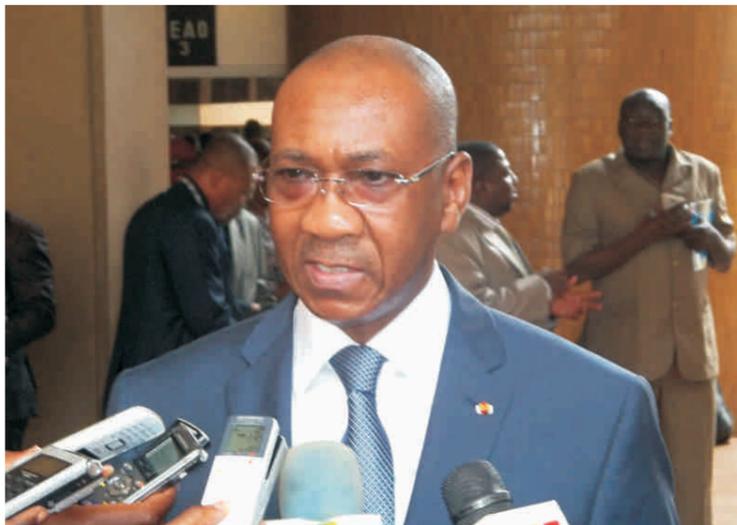
Bakai Hubert, conseiller technique, chargé des affaires juridiques

Première Revue Annuelle des Réformes des États membres de l'UEMOA

LE PREMIER MINISTRE AHOOMEY-ZUNU CLÔT LES TRAVAUX

Du 09 au 14 juin 2014, la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a organisé au Togo, sous le haut patronage du premier ministre togolais, Kwesi Séléagodji Ahoomey-Zunu, la Revue Annuelle des Réformes Politiques, programmes et projets communautaires. Les travaux de cette rencontre ont été clôturés lundi dernier en présence de plusieurs personnalités dont le Premier Ministre et les membres du gouvernement.

Procéder à une évaluation de l'état d'application d'un certain nombre de décisions prises par l'Union depuis sa création le 10 janvier 1994, dans le cadre des principes, règles et procédures dûment fixés, tel est l'objectif global de la revue annuelle. Cette dernière, est également une aubaine pour les populations togolaises qui devraient bénéficier effectivement des fruits du processus d'intégration, en tirant le meilleur profit des réformes, politiques, programmes et projets communautaires. Les 7 jours des travaux ont porté notamment sur la gouvernance économique et la convergence des politiques, le marché commun et les politiques sectorielles. En effet, la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement lors de sa session du 06 juin 2012,



Cheike Hadjibou Soumaré, président de la commission de l'UEMOA

a exprimé sa préoccupation face à la lenteur constatée dans la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets au sein des États membres de l'UEMOA. C'est pour remédier à cette situation qu'il a été décidé d'instituer une revue annuelle des réformes communautaires, sous la conduite du Chef de Gouvernement ou du Premier Ministre de chaque État membre, afin de renforcer le dispositif actuel d'évaluation de la mise en œuvre des réformes, politiques et projets communautaires. En décembre 2012 déjà, on retenait de l'évaluation, la situation suivante : 54 % des réformes institutionnelles sont appliquées, 70 % des politiques et programmes relevant du cadre macroéconomique et de la promotion du marché commun sont mis en

œuvre, 44 % des réformes sectorielles sont réalisées par les États membres de l'UEMOA.

« L'objectif de la revue est de faire un état des lieux en ce qui concerne la mise œuvre des réformes décidées par les États membres de l'UEMOA, pour avoir un point de départ et dégager une stratégie adaptée » a indiqué Cheike Hadjibou Soumaré, président de la commission de l'UEMOA.

Pour le premier ministre togolais Kwesi Séléagodji Ahoomey-Zunu, une amélioration du cadre macroéconomique est perceptible ces dernières années dans la gestion macroéconomique avec la maîtrise des tensions inflationnistes, grâce à des politiques orientées vers la sécurité alimentaire et des taux de croissance économique supérieure à 6 ou 7 % soutenus par le



L'assistance

maintien de l'effort d'investissement dans les infrastructures et l'exploitation des ressources naturelles. « Le caractère durable de ces performances devrait favoriser la création d'emplois en faveur des jeunes et de la réduction de la pauvreté dans les États membres », a laissé entendre Ahoomey-Zunu.

Il va sans dire que des efforts considérables sont consentis dans le cadre de la mise en œuvre des réformes. Cependant il reste beaucoup à faire pour l'effectivité dans l'application de ces réformes. Le constat du premier ministre rejoint celui des chefs d'État et de gouvernement en ce qui concerne la lenteur dans le processus d'approfondissement de l'intégration régionale. Mais pour lui, les résultats enregistrés sont encourageants, et il faudrait persévérer.

Les grandes conclusions des travaux de Lomé sont contenues dans le mémorandum de la mission technique et des échanges avec les ministres sectoriels. Et le premier ministre togolais espère bien qu'en relation avec la Commission, ces conclusions pourront être rapidement mises en œuvre.

Cette revue a été initiée par le président Faure Gnassingbé au cours de son mandat à la tête de l'UEMOA et inscrite dans l'acte additionnel du 24 octobre 2013 de la conférence des chefs d'État et de gouvernement. Pour Cheke Hadjibou Soumaré, le Togo a fait l'essentiel sur la gouvernance économique et la convergence des politiques économiques, le marché commun et les politiques sectorielles.

Richard Komlan Folly

162 ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES ONT REÇU LEURS ATTESTATIONS DE FIN DE FORMATION

Les étudiants de la première vague du projet "NTICS pour tous", initié par l'association Jeunesse Estudiantine pour le Soutien à UNIR (JESU) ont reçu leur attestation de fin de formation le mercredi 09 juillet 2014 à Lomé. C'était au cours d'une cérémonie officielle organisée pour la circonstance et qui a connu la présence de la 3ème Vice-présidente de l'Assemblée nationale (AN) Dagban Zonvidé ayawavi, membre de UNIR, des invités et une pléthore d'étudiants.

Ils sont au total 162 étudiants composant la première vague qui ont reçu leur attestation de fin de formation. Une formation qui leur a permis de maîtriser les éléments d'un ordinateur et son installation, plusieurs logiciels de base comme le Word, l'Excel, le Powerpoint, etc. ..., les réseaux sociaux, la navigation internet et les méthodes de recherche en ligne. Le projet "NTICS pour tous" a été initié selon le Secrétaire General, Essohanam Badoumnalou dans le but de lutter contre la pauvreté, l'ignorance et

l'isolement dont fait objet certains étudiants sur l'université de Lomé. Le coordonnateur de JESU, M. Faya-Tagba a dans son intervention remercié les uns et les autres pour leur soutien moral, technique et financier. De son côté, la 3ème vice-présidente de l'AN, l'honorable Dagban Ayawavi Zonvidé a donné les quelques raisons qui l'ont poussé à accompagner cette initiative. « Si j'ai accompagné ce projet, c'est pour permettre aux étudiants bénéficiaires de compléter leur

formation et d'être prêts pour les offres d'emplois dans le pays. Lesquelles offres nécessitent des connaissances en informatique de nos jours » a-t-elle laissé entendre. Le directeur du CIB-INTA cacaveli a exprimé toute sa gratitude aux initiateurs du projet et s'est dit heureux que leurs structures respectives aient été choisies dans le cadre de son exécution. Le projet sera bénéfique à plus de 500 étudiants d'ici octobre 2014.

DJADE Charles

Présidentielle de 2015 et l'organisation au sein de l'opposition LE CST ET LA COALITION ARC-EN-CIEL SE TAPENT DESSUS AU SUJET DES 5 REPRÉSENTANTS DE L'OPPOSITION À LA CENI

Les confidences d'un responsable de l'opposition : « **Fabre est prêt à tout faire pour que cela capote. Il ne va jamais comprendre qu'il n'est pas l'homme idéal pour une candidature unique de l'opposition. Et ainsi, nous allons une fois encore échouer** »

D'après la loi, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) comprend 17 membres dont 5 désignés par l'opposition parlementaire, 05 la majorité parlementaire, 03 par les partis politiques extra parlementaires, 03 par la société civile et 01 par l'administration Territoriale. C'est dans ce choix des 5 de l'opposition parlementaire que le « Collectif Sauvons le Togo » (CST) dont sont membres, l'ANC et l'ADDI et la Coalition ARC-EN-CIEL sont à couteaux tirés. Le CST estime que sur les 5 représentants, 4 devraient lui revenir sans aucune condition. Ce que réfute la coalition qui ne comprend pas pourquoi une telle discrimination. Une situation qui risque de compromettre des discussions en cours en vue du choix d'un candidat unique de l'opposition pour 2015. Le CST, d'après les informations n'attend pas lâcher prise. Pour la coalition c'est par là qu'elle jugera une fois encore le niveau de la bonne foi de Jean-Pierre Fabre et ses amis. D'aucuns pensent déjà que c'est une stratégie choisie par Fabre et ses amis du CST pour que les discussions échouent afin d'éviter que la responsabilité d'un probable échec des discussions ne soit portée sur le seul CST. « Fabre et ses amis sont prêts à tout faire pour que cela capote. Il ne va jamais comprendre qu'il n'est pas l'homme idéal pour une candidature unique. Et ainsi, nous allons une fois encore échouer », a confié un



responsable de l'opposition appartenant à l'un des 2 regroupements.

Fabre frustré et il le sait

Dans sa promenade en Europe pour dit-il expliquée à la communauté internationale la situation qui prévaut au Togo sur le plan politique après le rejet du texte sur les réformes politiques, Jean-Pierre Fabre, le leader de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a été l'invité de RFI le mardi dernier. A l'occasion, il devrait se prononcer sur la question des réformes et sur la probable candidature unique de l'opposition. S'agissant du rejet de la loi, il fallait bien s'attendre à des accusations fantaisistes du leader de l'ANC. Accusations pour porter la responsabilité de ce qui est arrivé à l'assemblée le 30 juin dernier au parti UNIR. « C'est un vote qui manifeste la duplicité habituelle du régime en place au Togo, parce que l'on n'imagine pas qu'un gouvernement introduise, à l'Assemblée nationale, un projet de loi et que sa majorité rejette ce projet de loi de révision

constitutionnelle. [...] Aujourd'hui, le gouvernement du Togo rejette la possibilité de réformer le cadre électoral. ». Tout ceci ne surprend pas, lorsqu'on sait que formellement Fabre est démocrate mais dans la pratique c'est carrément le contraire. Ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale le 30 juin est-il oui ou non démocratique ? Fabre ne saura répondre. Le chef de file de l'opposition veut le fauteuil de la présidence de la république tout frais. « Faure quitte et je viens ». C'est ce que pense Fabre, oubliant par là que même si le président du parti UNIR décidait de ne pas se présenter en 2015, rien ne donne Fabre gagnant. Des sondages publiés à cet effet le démontrent suffisamment. Par ailleurs, Jean-Pierre Fabre a une fois encore montré son ignominie en politique au cours de cet entretien. « *Je suis le chef du parti qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages lors des dernières élections législatives. Je peux légitimement penser sans frustrer personne que je suis le candidat naturel de l'opposition* », ainsi

déclare Fabre. Alors qu'en ce moment des informations font état de ce que la coalition Arc-en-ciel et le CST seraient en discussion pour choisir un candidat unique pour affronter en 2015 celui du parti UNIR. Une telle déclaration ne va pas du tout être du goût des responsables de la coalition qui ont toujours refusé de croire que Fabre est un candidat idéal pour toute l'opposition au Togo. A cette déclaration vient s'ajouter la discorde sur le choix des représentants de l'opposition à la CENI. Et il ne sera pas étonnant dans les jours à venir que les 2 regroupements montent au créneau pour s'accuser mutuellement.

Déjà, Me Apévon et dame Adjagbo avaient rejeté cette idée de chef de file de l'opposition dont se prévalait Jean-Pierre Fabre estimant que chaque parti politique de l'opposition avait son chef de file. Une telle déclaration relance le débat et là, beaucoup sont les observateurs qui pensent que Fabre l'a fait sciemment.

LM

EVALA ÉDITION 2014 BAT SON PLEIN



Les luttes traditionnelles en pays Kabyè commencées le weekend dernier est aujourd'hui à 5e jour. Durant ces jours passés et ce pendant une semaine, les jeunes

luteurs vont honorer à une obligation. Celle de prouver leur bravoure. Durant la même période, les rites initiatiques sont observés pour ceux ou celles qui sont appelés à les pratiquer. Evala, c'est aussi une fête de retrouvailles où plusieurs personnalités venues de tous les coins du monde sont présentes. L'occasion également de visiter certains sites touristiques qui font du

Togo un pays riche en patrimoine touristique. Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé qui a toujours marqué de sa présence, est sur tous les lieux aménagés à cet effet. Très attaché à la tradition, Faure Gnassingbé est lui-même passé par là. Et l'histoire raconte qu'il a été très déterminant face à ces adversaires qu'il a toujours mis par terre.

La rédaction
le Messager

Affaire de faux documents d'autorisation d'importation de bois au Ministère de l'Environnement

APRÈS L'INTERPELLATION DU SIEUR NABIÉMA, LA JUSTICE ATTENDUE AU TOURNANT LE MINISTÈRE FAIT DES CLARIFICATIONS ET CONFIRME LES FAITS

La semaine dernière, nous publions un article relatif aux fabricants de faux documents d'autorisation d'importation de bois à la direction des Ressources Forestières. Dans cet article, nous interpellons le ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, André Johnson à aller jusqu'au bout après que le rapport de la mission envoyée au Ghana lui ait fourni des éléments clairs prouvant l'existence du réseau et le nom du cerveau. Eh bien, le jeudi dernier, soit le lendemain de notre parution, le sieur Nabiéma a été interpellé dans son bureau à la direction générale des Ressources Forestières, dans les environs de 11 heures GMT. Les autres membres de la commission en majorité des femmes, ont été auditionnés vendredi 11 juillet dans l'après-midi, par la Direction Générale de la Police Judiciaire où est



Le Ministre André Johnson de ERF

gardé Nabiéma. Dans la matinée de samedi, 2 responsables d'établissements exerçants dans le commerce du bois et qui ont bénéficié de cette faveur ignoble de Nabiéma ont aussi été interpellés. Il s'agit du propriétaire de l'Etablissement Golden 69 et celui de l'Etablissement Taïrou Moutaïla et Frères. Selon les indiscretions, les révélations que nous avons faites dans notre dernière parution sont bien confirmées. Il y en a même qui vont au-delà. On parle de 1 à 2 millions versés par établissement à Nabiéma dans la fabrication de ces faux documents. Les mêmes sources indiquent

qu'après vérifications, plusieurs de ces établissements qui ont en leur possession de faux documents délivrés par Nabiéma ne sont pas enregistrés à la chambre du commerce. D'autres le sont mais ont de faux papiers du Ghana fabriqués par Nabiéma.

Avec cette première action, le ministre André Johnson vient de marquer un pas. En acceptant de remettre le présumé auteur du réseau dans les mains de la police judiciaire, il vient de démontrer qu'il aime son pays et ne pourra permettre que des gens peu scrupuleux utilisent son ministère pour saboter les efforts des gouvernants. Le Togo est un patrimoine commun et chacun doit jouer sa partition pour conserver jalousement ce patrimoine et veiller à son développement afin que la génération future qui doit l'hériter puisse être fière de celle qui l'a précédée dont le ministre. Avec ce

qui s'est passé à la suite des publications de la presse, l'on peut parler d'une satisfaction, mais qui n'est que partielle. La population a désormais les yeux tournés vers la police judiciaire et la justice qui doivent également jouer leur rôle sans aucune pression ou sans se laisser séduire par quel que acte que ce soit ou d'où qu'il vienne. Puisque, des informations font état d'une pression d'un ancien ministre et un autre en action sur le ministre de l'Environnement pour étouffer l'affaire.

Ni la police judiciaire, ni la justice ne doit céder. Dans cette affaire, ces deux instances jouent leur crédibilité et la presse les suit de prêt, et n'hésitera pas à dénoncer tout acte préjudiciable à la manifestation de la vérité ou tout comportement tendant à étouffer l'affaire.

Au messageur, nous n'avons aucun grief contre le sieur Nabiéma. Mais

nous ne faisant que notre travail qui est notre part de contribution dans le métier que nous avons choisi librement d'embrasser et qui contribue au développement de notre pays. Si la suite du travail de la police judiciaire et de la justice les gens n'ont rien à avoir, eh bien qu'ils soient tout simplement relâchés comme c'est le cas des sieurs Tagba et Adoki qui ont vu leurs dossiers vides. Ces deux avaient été cités dans notre dernière parution comme faisant parti du réseau Kossi Djéou qui a avait fait l'objet d'une interpellation au temps de la ministre Dédé Awohéfa. Ils ont fait objet des poursuites judiciaires, mais par la suite ils ont été libérés. Et des indiscretions indiquent que leurs dossiers n'avaient pas de charges suffisantes, surtout les deux, Tagba et Adoki.

Nous y reviendrons

LM

CONFÉRENCE DE PRESSE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES



Les responsables du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Suite aux informations fournies par les médias sur l'existence d'un réseau de fabricants de faux papiers d'importation de bois, le ministère de l'environnement et des ressources forestières a fait une sortie d'explication et de clarification hier 15 juillet 2014 au cabinet.

Devant les médias, le conseiller technique, chargé des affaires juridiques M. Bakai Hubert a fait une présentation en trois points. Les dispositions en vigueur en matière d'exploitation des produits forestiers, les

allégations sur l'existence d'un réseau de fabricants de faux papiers de demande d'importation en provenance du Ghana et des mesures prises.

Selon le conseiller technique, le Togo avait très tôt pris conscience de la dégradation des ressources forestières en créant 83 aires protégées réparties sur toute l'étendue du territoire national en vue de la conservation de la biodiversité. Devant les nouveaux enjeux de la préservation de cette biodiversité, un nouveau code forestier a été adopté le 19 juin

2008. Et conformément à l'article 54 de cette loi, il a été pris le décret numéro 2011 - 142 / PR du 08 septembre 2011 réglementant l'importation, l'exportation, la réexportation et le transit des produits forestiers ligneux. Pour Bakai Hubert, ces autorisations d'importation sont délivrées sur la base des pièces requises.

Quant à ce qui concerne les allégations sur l'existence d'un réseau de falsification de demande d'importation en provenance du Ghana, le conseiller technique a confirmé la présence d'un tel réseau. « Depuis quelques temps des informations persistantes faisant état sur l'existence d'un réseau de falsification des documents exigés en vue de l'obtention des autorisations de l'importation des produits forestiers ligneux ont amené les plus hautes autorités du ministère de l'environnement et des ressources forestières à diligenter des missions au Ghana. La dernière en date est celle qui s'est

déroulée du 17 au 19 juin 2014. L'objectif de cette mission est de s'enquérir de la légalité des documents qui accompagnent les produits forestiers en provenance du Ghana. Les informations obtenues auprès des autorités ghanéennes à l'issue de cette mission font soupçonner l'existence d'un tel réseau » a déclaré M. Bakai. Voilà qui confirme les informations parues dans notre journal de la semaine dernière.

Le directeur technique a tout de même annoncé certaines mesures telles que la suspension provisoire de la délivrance des autorisations de transport des bois naturels sur la base des importations, une réunion de clarification sur cette suspension à l'endroit des opérateurs économiques de la filière bois, et enfin l'interpellation des présumés faussaires qui sont actuellement entre les mains de la police judiciaire.

Richard Komlan Folly

Lu sur le net !

Comment soigner la fatigue ? 10 questions intimes à son gynéco

On a beau se dénuder devant lui, il y a certains sujets que l'on n'ose pas aborder avec son gynécologue. Pour Doctissimo, le Dr Béatrice Guigues, gynécologue obstétricien, a accepté de répondre, sans tabou, à quelques questions intimes.

Pourquoi je saigne aussi par l'anus quand j'ai mes règles ?

Ce sont les signes d'une endométriose sévère mais heureusement assez rare. Lors d'une endométriose, on retrouve de la muqueuse utérine en dehors de la cavité utérine. Les cellules de l'endomètre peuvent ainsi se propager dans la zone du péritoine, la cloison vaginale, et parfois même dans la région anale. Ceci explique les saignements par l'anus au moment des règles. Il est nécessaire de consulter afin de pratiquer un bilan pour établir un diagnostic précis. Le traitement de l'endométriose est variable en fonction de la localisation et de l'intensité. Il peut être hormonal et/ou chirurgical.

J'ai des pertes blanches après l'amour, est-ce normal ?

Oui, ces pertes blanches sont tout à fait normales et n'annoncent absolument pas le début d'une infection si elles sont isolées. Les pertes blanches sont une desquamation de la muqueuse vaginale. Elles se produisent lorsque vous avez une vie sexuelle active. La quantité et la durée dépendent de l'intensité et de la fréquence des rapports. Il n'y a donc rien à faire de spécial pour s'en débarrasser, le phénomène s'atténue tout seul en quelques jours. Inutile également de prendre une douche immédiatement après un rapport.

Quelle contraception adopter si j'ai plusieurs partenaires ?

Il est préférable d'adopter une double contraception qui va à la fois protéger des MST (maladies sexuellement transmissibles) et du risque de grossesse.

Idéalement, il convient d'utiliser dès le début du rapport un préservatif masculin ou féminin, associé à sa contraception classique (pilule, stérilet...).

Mon vagin dégage une forte odeur, est-ce une mycose ?

Certainement pas puisque les mycoses n'ont aucune odeur. Il s'agit peut-être d'une infection à germes anaérobies - germes qui vivent sans air, dans une cavité close - ce qui peut générer de fortes odeurs. Un déséquilibre de la flore peut favoriser cette infection. Un germe prend alors le dessus sur les autres. Le traitement consiste à rétablir la flore à l'aide d'anti-infectieux administrés localement sous forme d'ovule (un par jour durant 10 jours) ou par voie orale (en une seule dose).

Pourquoi j'ai mal durant les rapports ?

Les raisons sont nombreuses mais la plupart du temps il s'agit d'un manque de lubrification au niveau vaginal pouvant être provoqué par une baisse de désir ou un manque de préliminaires au moment de l'intromission. Sous l'effet de la douleur, les muscles se contractent et amplifient le phénomène.

A suivre

Union Africaine

EDEM KODJO PARMI LES 5 PERSONNALITÉS DU GROUPE DES SAGES

Ancien secrétaire général de l'OUA, ancien Premier ministre, président de la Fondation Pax Africana, Edem Kodjo rejoint le 'Groupe des sages' de l'Union africaine à la faveur de la nomination de nouveaux membres.

Ces 'sages' ont essentiellement pour rôle d'appuyer la Commission de l'UA en matière de prévention et de résolution de conflits sur le continent. Ils constituent une des composantes du Conseil de Paix et de Sécurité (les deux autres étant le Système d'alerte rapide et les forces africaines en attente).

Le Groupe est désormais composé des personnalités suivantes :

Lakhdar Brahimi (Algérie) pour l'Afrique du Nord;

Edem Kodjo (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest;

Dr Albina Faria de Assis Pereira Africano (Angola) pour l'Afrique Centrale



Edem Kodjo

Dr Luisa Diogo (Mozambique) pour l'Afrique australe;

Dr Specioza Naigaga Wandira Kazibwe (Ouganda) pour l'Afrique de l'Est.

Elles prendront leurs fonctions en septembre prochain

Journée mondiale de la population LA JEUNESSE, UNE PRÉOCCUPATION POUR LES ETATS



La Ministre Dédé Ahoéfa

Le Togo, à l'instar des autres pays de la sous région, a une population dont 60% ont moins de 25 ans. Avec un indice synthétique de fécondité de 4,8 et un taux de natalité de 2,8%, la population togolaise croît à grande vitesse et pose d'énormes défis de prise en charge, entre autres, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

« Face à cette situation, le gouvernement s'est résolument engagé, sous l'impulsion du président Faure Gnassingbé, dans de vastes programmes de développement qui ont permis d'enregistrer des avancées notables », a indiqué la ministre de l'Action sociale, Dédé

Ahoéfa Ekoué, lors du cérémonie à Tsévié où elle représentait son collègue de la Planification.

Elle a notamment cité le renforcement de la planification familiale et de la couverture vaccinale des enfants, le CARMMA.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation qui s'élève à environ 112% a vu une amélioration de l'indice de parité filles/garçons. C'est le résultat probant de la politique de gratuité de l'enseignement préscolaire et primaire engagée par le gouvernement, a-t-elle rappelé.

S'agissant du chômage des jeunes - 6,5% de la population active - Mme Ekoué a listé les initiatives

courageuses parmi lesquelles le volontariat, les recrutements opérés dans le secteur public, les programmes d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et la mise en place du Fonds national pour la finance inclusive (FNFI).

Enfin, concernant la lutte contre la malnutrition et la famine les autorités enregistrent des résultats significatifs grâce à la mise en œuvre du PNIASA ; une initiative d'ailleurs saluée par la FAO.

Mais Dédé Ahoéfa Ekoué n'a pas caché que d'immenses défis se posaient encore au Togo : 'Ce tableau encourageant ne doit pas nous faire perdre de vue que notre pays doit encore faire face à de nombreux défis de développement qui risquent de limiter l'impact des efforts consentis si des mesures vigoureuses, pour beaucoup déjà prévues dans la SCAPE, ne sont pas rapidement mises en œuvre par tous les acteurs, particulièrement en faveur de notre jeunesse'

Republicoftogo.com

L'expulsion du groupe ACCOR de l'HOTEL SARAKAWA COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

Le Tribunal de Première Instance de Lomé a ordonné ce 11 juillet l'expulsion d'ACCOR de Mercure Sarakawa sous astreinte de cinq cent mille francs (500.000 F) CFA par jour de résistance. L'expulsion définitive a intervenu le samedi dernier. L'Etat togolais, propriétaire de l'hôtel, reproche principalement au groupe français le non respect des clauses de son bail. Il s'engage à payer le salaire des fonctionnaires de l'hôtel qui craignent leur mise en chômage. Selon les informations l'Etat togolais est à la recherche d'une nouvelle gérance qui permettrait à l'hôtel de se hisser parmi les plus luxueux et de lui donner un nouvel élan.

Le 24 juin dernier, l'Etat togolais avait assigné en référé la société ACCOR AFRIQUE S.A., société de droit français dont le siège est à Evry dans la banlieue française et la Société Togolaise d'Investissement et d'Exploitation Hôtelière (STIEH) qui gère l'hôtel Sarakawa devant le Tribunal de Première Instance de Lomé, pour voir ordonner leur expulsion dudit hôtel. Le délibéré renvoyé à ce 11 juillet vient d'être vidé par le Président qui a suivi le requérant et a expulsé les deux sociétés sous astreinte de 500.000FCFA. Cette décision met provisoirement fin au litige qui oppose les deux parties depuis plusieurs mois.

Selon l'Etat togolais, il a donné à bail le 18 février 1998, l'hôtel Sarakawa à la Société ACCOR AFRIQUE S.A., pour une durée de quinze (15) ans à compter de son approbation par décret présidentiel

n°98-044/PR, notamment sous les conditions suivantes : réaliser les travaux de rénovation et d'embellissement nécessaires pour une exploitation selon un standard international « 4 étoiles » et maintenir ce standard tout au long du bail. Ces conditions n'ont jamais été respectées puisque l'hôtel n'a jamais été exploité selon ce standard mais sous l'enseigne Mercure que le groupe utilise pour ses 3 étoiles. Bien plus, la carence du locataire n'aurait même pas permis en 2008 de prétendre à une classification « 3 étoiles ». Mis en demeure à cette date de procéder à la rénovation qui s'imposait, l'hôtelier qui n'a pas nié cette défaillance, a sollicité que lui soit consenti en contrepartie un nouveau bail, sans attendre l'expiration du bail prévu le 17 février 2013.

Face au refus de l'Etat togolais à cette demande conditionnée, l'exploitation de l'hôtel s'est poursuivie jusqu'à son terme dans des conditions de plus en plus déplorables. C'est ce qu'atteste un rapport commandité par l'Etat propriétaire et dont les conclusions rendues en début d'année, sont sans appel : « *les différents ouvrages composant le complexe, se trouvent aujourd'hui à la limite de leurs possibilités techniques. Si les structures béton sont toujours en bon état, les matériaux et revêtements de protection ne remplissent plus leur fonction première et secondaire (protection des ouvrages notamment étanchéité et aspect visuel et esthétique). Depuis la date de construction de l'hôtel, aucun ravalement de fonds*



n'a été effectué, sinon un peu de peinture, des raccords d'étanchéité, des bouchages de trous ou de fissures. Ces différents travaux d'entretien n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art, et va exiger une reprise complète avec des incidences financières non négligeables (décapage des différentes couches successives de peinture, reprise des relevés d'étanchéité, traitement des murs contre les différents désordres chimiques et biologiques). L'état des immeubles ne supportera plus très longtemps les conditions climatiques » écrit Mr Patrick Sourdeau, l'auteur du rapport.

CHANTAGE A L'EMPLOI :

Pour justifier la demande d'expulsion, outre le non respect des clauses du bail, l'Etat togolais indique que la société ACCOR, titulaire du bail n'a pas présenté en son nom et pour son compte une demande de renouvellement. Si ce n'est par l'intermédiaire de la STIEH à qui elle prétend avoir cédé le contrat de bail et qui serait la société gérante de l'hôtel. Pour le Togo, aucune cession du bail ni location-gérance n'ayant été formalisées, cette décision interne

du groupe ne saurait lui être opposable.

Face à la situation, la société ACCOR brandit la menace de chômage qui planerait sur les 180 employés. Cependant, de sources gouvernementales, on confie qu'un comité de gestion sur mis en place pour exploiter provisoirement l'hôtel avec le maintien des emplois, jusqu'à l'appel d'offres qui devrait permettre de concéder un nouveau bail. « *Même la société ACCOR pourrait soumissionner et partir sur le même pied d'égalité que tous les autres candidats* » a indiqué notre source.

Pour rappel, l'hôtel Sarakawa est un ensemble immobilier comprenant entre autres un bâtiment central sur quatre niveaux, des parkings, des aires de jeux, le tout édifié sur un terrain d'une superficie de 19ha96a57ca sis à Lomé, boulevard du Mono. Il est ouvert depuis 1979.

Depuis des années, le Groupe Accor a fait de l'hôtel Mercure Sarakawa sa vache à lait et transformé les clients en pigeons.

Focusinfos.net et le messenger

Lutte contre le trafic de drogue

LE CRI DE CŒUR DU PRÉSIDENT TOGOLAIS FAURE GNASSINGBÉ

« De même que la drogue détruit les individus et les familles, elle détruit in fine le tissu social de nos pays »

Le trafic de drogue de nos jours prends des allures inquiétantes et les conséquences sont alarmantes aussi bien pour les familles que pour la stabilité des pays, de la sous-région, voire de tout le monde entier. C'est fort de ce constat que le Chef de l'Etat togolais, dont le pays est très engagé dans la lutte contre le trafic des drogues, appelle à une prise de conscience collective des pays de la sous-région pour

la mise en place des mécanismes efficaces calqués sur le modèle du Togo en vue d'éradiquer ce fléau qui fait tant de dégâts. Le N°1 togolais a laissé entendre son cri de cœur dans une tribune parue dans Jeune Afrique N° 2790 du 29 juin au 5 juillet 2014. Lisez plutôt.

Ensemble, stoppons les trafiques

LA COMMISSION OUEST-AFRICAINE sur les drogues a publié le 12 juin son

rapport inaugural, ses conclusions sont alarmantes et doivent nous inciter à reconsidérer des vérités trop couramment traitées comme acquises.

L'Afrique de l'Ouest n'est plus seulement une zone de transit pour les stupéfiants produits en Amérique latine et acheminés jusqu'en Europe. Comment imaginer qu'un tel fléau puisse simplement passer par nos côtes sans laisser de traces ? En outre, les

victimes de la drogue sont généralement sous-éduquées, sans emploi stable et sans espoir concret. La tentation de prendre pour argent comptant les vaines promesses de la drogue est, pour elles, d'autant plus forte. Il nous faut donc faire un vrai travail de sensibilisation et multiplier les initiatives conjointes entre gouvernements et société civile- Les ministères de la Santé ou de

l'Education et les organisations ont une expertise avérée en la matière et gagneraient à mutualiser leurs efforts.

Mais il nous faut plus encore réfléchir sur les conditions sociétales dans lesquelles la drogue fleurit. Il est consternant-mais hélas guère surprenant-de relever, comme le souligne le rapport, que 22 des 34 pays les moins susceptibles d'atteindre les Objectifs du

(Suite à la page 7)
le messenger

Lutte contre le trafic de drogue (suite)

LE CRI DE CŒUR DU PRÉSIDENT TOGOLAIS FAURE GNASSINGBÉ

millénaire pour le développement sont soit des régions productrices, soit des zones de transit. De même que la drogue détruit les individus et les familles, elle détruit in fine le tissu social de nos pays ; les trafiquants ne sauraient proposer de solutions de long terme : ils exploitent la pauvreté à leurs propres fins. La panoplie de leurs moyens comprend la déstabilisation des gouvernements ou le financement de mouvements armés pour propager pauvreté, sentiment d'exclusion sociale et culture de mort qui servent leurs seuls intérêts.

Ne nous trompons pas de cibles. Les gens qui prennent de la drogue doivent être traités comme des victimes, non comme des coupables. Ceux qui tirent profit de la misère des autres doivent, eux, faire face à la loi dans toute sa rigueur. Il est évident



Faure Gnassingbé, Président de la République

que des tentatives isolées ne sauraient convenir. Pour faire face à des réseaux criminels internationaux, générant des flux financiers de plusieurs milliards d'euros, seule notre force collective peut prévaloir. Il nous faut, ensemble, œuvrer pour empêcher l'utilisation de nos ports et aéroports comme plaques tournantes d'un transit qui menace la santé de nos

populations, la sécurité de nos pays et la stabilité de notre région.

Grâce à la création de l'Office central de répression du trafic illicite de drogue et du blanchiment, grâce à son opérationnalisation via les unités mixtes de contrôle de containers et grâce à la cellule aéroportuaire anti trafic, le Togo a pu enregistrer des progrès notoires dans la lutte

contre les trafics en tous genres ; depuis 2011, les services ont saisi plus de 130 tonnes de drogue et substances psychotropes diverses ainsi que des médicaments contrefaits. Cette mise en œuvre de notre volonté politique par le déploiement sur le terrain d'unités d'intervention équipées et formées me paraît un élément essentiel, qui pourrait être élargi à la sous-région.

Nous réfléchissons à l'organisation prochaine à Lomé d'une conférence visant à améliorer la coopération douanière régionale et à harmoniser nos législations pour lutter contre les trafics, notamment de drogue et d'ivoire. Il s'agit de trouver pour agir ensemble contre ces fléaux qui nous menacent tous. Cette conférence s'inscrira dans les objectifs de la West African Coast.

Comment la drogue pourrait-elle ne pas faire de dégâts dans nos pays ?

Initiative visant à lutter, au niveau de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), contre le trafic de drogue et le crime organisé. Elle s'inscrira aussi dans la droite ligne des initiatives déjà entreprises, en partenariat avec Interpol et nos voisins du Ghana et du Bénin, dans le cadre de l'opération Atakora. Ce que nous voulons, c'est protéger nos populations, protéger nos jeunes afin qu'ils optent pour une vie saine et équilibrée, mais aussi protéger les pays européens vers lesquels la drogue est envoyée. Ne pas agir serait fermé inconsciemment les yeux sur les risques que font courir à la paix et à la sécurité des réseaux criminels et terroristes dont les routes et les intérêts convergent.



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A PARTIR DE CE JOUR, LES ESPACES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOE ET KARA RESTENT OUVERTS A LA CLIENTELE DE 12H A 14H 30MN DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H A 13H LES SAMEDIS.

TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.

LA DIRECTION GENERALE



21 Nov.
8 Déc.
2014

12^{ème}
**Foire
LOME**

Foire de toutes les opportunités

REMERCIEMENTS

La Direction du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-LOME) remercie les autorités administratives, les directeurs de sociétés, les opérateurs économiques, les hommes d'affaires et les médias de leur présence et de leur implication à la réussite du lancement Officiel de la Campagne de Promotion de la **12^{ème} Foire Internationale de Lomé qui s'est tenu le jeudi 03 juillet 2014 à la salle Africa du CETEF-LOME..**

Vous avez toutes et tous fait de cette manifestation une belle journée fructueuse et conviviale.

Encore une fois merci à vous tous.

CETEF - LOME

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME "TOGO 2000"

BP 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 26 40 31 / 22 30 38 48 / 22 35 07 27 Fax:(00228) 22 26 17 54

Site web: www.cetef.tg E-mail: ceteflome@cetef.tg